



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 24 AVRIL 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D6 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents

Date de convocation : 18 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoint ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Julien SARRAZIN, Arthur AUGER, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Myriam DEBARGE à Jocelyne PELETTE, Médéric DIRAISON à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU, Denis PETONNET à Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY à Philippe BARRIERE

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absents : 3

Pascale GARDETTE ; Houria LADJAL ; Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D6 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents

Rapporteur : Mme Marylène JAUNEAU

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes et notamment son article L. 412-49-1° ;

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L. 133-11 à L. 133-18° ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération D12 du Conseil municipal du 3 avril 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-3223 du 25 novembre 2021 portant classement de la Ville de Saint-Jean-d'Angély en « commune touristique » ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des recrutements, des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant à la situation ci-dessous présentée et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

Pôle des affaires générales / Service Police municipale (PM) / Création d'emploi

Pour assurer la continuité de l'exercice des missions de sécurité et de tranquillité publiques durant la période estivale et seconder temporairement la police municipale, la Ville de Saint-Jean d'Angély a la possibilité, en tant que « commune touristique », de procéder au recrutement d'assistants temporaires des agents de PM (ATPM).

A l'instar des agents de Police municipale, les ATPM doivent être agréés par le Préfet et par le Procureur de la République. Ils ne peuvent être armés. Ces emplois sont non permanents et, en l'absence de cadre d'emploi spécifique, ils doivent être recrutés sur un cadre emploi existant puis affectés à leur mission d'ATPM.

C'est pourquoi, afin de permettre le recrutement de deux ATPM, il est proposé au Conseil municipal, de créer, pour la période du 16 juin au 15 septembre 2025, deux emplois saisonniers d'Adjoint technique à 35/35^{ème}, au tableau des emplois.

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs tel que suit :

SUR POSTE NON PERMANENT, à 35/35^{ème} :

Pour la filière technique :

- de créer 2 emplois d'adjoint technique pour la période du 16 juin au 15 septembre 2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) :

- Pour : 23
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,
Marylène JAUNEAU

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Annexe 1 à la délibération n° D6 du 24 avril 2025

TABLEAU DES EFFECTIFS
AU 24/04/2025

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 ^{ème}	4	3	1
Attaché	A	35,00/35 ^{ème}	4	2	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Rédacteur	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	11	10	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	1	9
Adjoint administratif	C	35,00/35 ^{ème}	8	8	0

TOTAL

41

27

14

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 ^{ème}	9	8	1
Agent de maîtrise	B	35,00/35 ^{ème}	5	1	4
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	14	14	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	15	4	11
Adjoint technique	C	35,00/35 ^{ème}	14	12	2

TOTAL

66

45

21

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	16,00/16 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	18,00/20 ^{ème}	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	18,00/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	12,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	10,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	8,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	6,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	3	0	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,25/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	03,00/20 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Bibliothécaire principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 ^{ème}	3	2	1

Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 ^{ème}	5	3	2

TOTAL

44

28

16

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S) principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

2

1

1

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SÉCURITÉ</i>					
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Chef de service de police municipale	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 ^{ème}	6	5	1
Brigadier-chef	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

10

5

5

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SOCIALE</i>					
Assistant socio-éducatif exceptionnel	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1

1

0

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ANIMATION</i>					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1

1

0

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS	165	108	57
--	------------	------------	-----------

II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Remplacement saisonnier	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 ^{ème}	2	0	2
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 ^{ème}	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 ^{ème}	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	3	0	3
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	17	8	9
Adjoint technique sur la fonction d'Agent temporaire de Police municipale	CDD saisonniers	35,00/35 ^{ème}	2	0	2

TOTAL

28

9

19

III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 ^{ème}	3	0	3

TOTAL

4

0

4

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS

32

9

23

TOTAL GENERAL DES POSTES AFFECTÉS A LA COMMUNE

197

117

80